

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 06 décembre 2024, sous la présidence de M. Sébastien LECLERC, 3^{ème} vice-président,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE
BUDGET RECTIFICATIF N°1 2024**

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

79 ETPT

81 614 450 € autorisation d'engagement dont :

- 7 038 000 € personnel
- 47 698 450 € fonctionnement
- 26 663 400 € intervention
- 214 600 € investissement

72 308 550 € de crédit de paiement dont :

- 7 038 000 € personnel
- 44 224 650 € fonctionnement
- 20 736 500 € intervention
- 309 400 € investissement

67 480 300 € de prévisions de recettes

-4 828 250 € de solde budgétaire

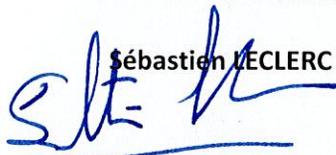
Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 1 068 480 € de variation de trésorerie
- 3 812 390 € de résultat patrimonial
- 3 536 390 d'insuffisance d'autofinancement
- 4 630 790 de prélèvement sur fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le 3^{ème} Vice-Président du Conseil
d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


Sébastien LECLERC

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


Gilles GAL

Délibération approuvée

A Rouen, le
Pour le Préfet
Le Préfet

06 DEC. 2024

Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales




Philippe LERAÎTRE